



VILLE D'ANDENNE

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE & ÉCHEVINS
DE LA VILLE D'ANDENNE,

Vu la demande en date du 4 mars 1935 par laquelle le sieur LÉLOUP-SIMON Léopold, de cette ville, sollicite l'autorisation de pouvoir établir, à partir de 1936, une briqueterie permanente sur un terrain lui appartenant situé au long du " Fossé des Ombiaux" campagne d'Andenne;

Vu les arrêtés royaux des 14 avril 1924; 10 août et 15 octobre 1933;

ARRÊTE :

Cette affaire sera soumise à une enquête de commodo et incommodo.
Les personnes qui auraient des observations ou oppositions à faire, sont priées de se présenter au secrétariat communal, le **23 mars 1935** entre ~~14~~ et ~~16~~ heures.
14 16

Andenne, le 7 mars 1935

Par le Collège :

Le Secrétaire,



Le Bourgmestre,